



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 27 mars 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 mars 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme OTTAVY-SARROLA à Mme OTTAVY, M. PAOLINI à Mme BIANCAMARIA, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. SBRAGGIA, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI, M. BASTELICA à M. CIABRINI

**Etaient absents :**

Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. CHAREYRE, M., M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180327-2018\_59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2018

Publication : 03/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du mardi 27 mars 2018**

**Délibération N°2018/63**

**Proposition de classement au titre des monuments  
historiques relatif à dix objets mobiliers**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Lors des Conseils Départementaux des Objets Mobiliers dix objets mobiliers ont été présentés à l'inscription de l'inventaire.

L'article L 622-1 du code du patrimoine précise que les objets mobiliers ou immobiliers dont la conservation présente, au titre de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique, un intérêt public, peuvent être classés au titre des monuments historiques par décision de l'autorité administrative, avec consentement du propriétaire.

Aussi, afin de compléter le dossier présenté à la commission nationale des monuments historiques visant à classer monuments historiques les objets mobiliers suivants :

### *Eglise Saint-Roch*

- Calice, argent, limite XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)

### *Chapelle de confrérie de pénitents Saint-Roch*

- Statue de procession : Saint-Roch, bois peint, polychrome, XVIII<sup>e</sup> siècle (23/11/2011)
- Reliquaire, argent, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Encensoir « Gigante », argent, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Ostensoir et son étui, argent, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Baiser de Paix, argent repoussé, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Calice à la « toretta », argent, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Christ ressuscité, sculpture, bois, XVII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- « Croix de procession portant un Christ en croix et des « canti », argent, première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle » (CDOM 25/11/2015)

### *Église paroissiale Saint-Michel de Bastelica*

- Tableau : Sainte Catherine Julienne, XVII<sup>e</sup> siècle, anonyme italien, huile sur toile (objet appartenant à la ville d'Ajaccio) (CDOM 25/11/2015)

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter les propositions de classement de ces œuvres au titre des monuments historiques faites lors des différents Conseils Départementaux des objets mobiliers.

Considérant que les dix objets mobiliers présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

## **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'approuver** la proposition de classement des dix objets mobiliers afin que le dossier transmis à la commission nationale des monuments historiques puisse être examiné dans les meilleurs délais en vue d'une décision définitive de protection.

Liste des objets mobiliers :

### *Eglise Saint-Roch*

- Calice, argent, limite XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)

*Chapelle de confrérie de pénitents Saint-Roch*

- Statue de procession : Saint-Roch, bois peint, polychrome, XVIII<sup>e</sup> siècle (23/11/2011)
- Reliquaire, argent, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Encensoir « Gigante », argent, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Ostensor et son étui, argent, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Baiser de Paix, argent repoussé, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Calice à la « toretta », argent, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Christ ressuscité, sculpture, bois, XVII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- « Croix de procession portant un Christ en croix et des « canti », argent, première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle » (CDOM 25/11/2015)

*Église paroissiale Saint-Michel de Bastelica*

- Tableau : Sainte Catherine Julienne, XVII<sup>e</sup> siècle, anonyme italien, huile sur toile (objet appartenant à la ville d'Ajaccio) (25/11/2015)

**D'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous actes administratifs relatifs à cet accord sur la proposition de classement au titre des monuments historiques.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Simone GUERRINI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu les décisions des Conseils Départementaux des Objets Mobiliers en date du 23 novembre 2011, 18 décembre 2014 et 25 novembre 2015 portant inscription au titre des monuments historiques et proposant au classement au même titre des monuments historiques auprès de la Commission Nationale des Monuments Historiques,

Vu les arrêtés du 06 février 2012 N°2012037-0008, du 24 avril 2015 N°15-0027 et N°15-0028, du 2 février 2016 N°16-0078 et N°16-0082 portant inscription au titre des monuments historiques des neuf objets mobiliers,

Vu l'article L 622-1 du code du patrimoine, modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 mars 2018 ;

Considérant que les dix objets mobiliers présentent au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

la proposition de classement des dix objets mobiliers afin que le dossier transmis à la commission nationale des monuments historiques puisse être examiné dans les meilleurs délais en vue d'une décision définitive de protection.

Liste des objets mobiliers :

*Eglise Saint-Roch*

- Calice, argent, limite XVIII<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)

*Chapelle de confrérie de pénitents Saint-Roch*

- Statue de procession : Saint-Roch, bois peint, polychrome, XVIII<sup>e</sup> siècle (23/11/2011)
- Reliquaire, argent, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Encensoir « Gigante », argent, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Ostensor et son étui, argent, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Baiser de Paix, argent repoussé, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Calice à la « toretta », argent, XVIII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- Christ ressuscité, sculpture, bois, XVII<sup>e</sup> siècle (CDOM 18/12/2014)
- « Croix de procession portant un Christ en croix et des « canti », argent, première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle » (CDOM 25/11/2015)

*Église paroissiale Saint-Michel de Bastelica*

- Tableau : Sainte Catherine Julienne, XVII<sup>e</sup> siècle, anonyme italien, huile sur toile (objet appartenant à la ville d'Ajaccio) (CDOM 25/11/2015)

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs relatifs à cet accord sur la proposition de classement au titre des monuments historiques.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**  
(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**